

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le lundi 7 juin 2021

L'initiative sur les soins infirmiers au Conseil des États

## **Consistant et rapidement applicable : les prestataires préfèrent le contre-projet indirect**

**Le Conseil des États vote aujourd'hui sur l'initiative sur les soins infirmiers. Bien que celle-ci comprenne des éléments importants et indispensables au renforcement des soins, les prestataires estiment qu'il faut donner la préférence au contre-projet indirect: il contient des dispositions juridiquement contraignantes et permet donc de répondre à la pénurie de personnel qualifié et autorise une mise en œuvre rapide pour répondre à l'urgence. Le contre-projet indirect a été adopté par le Parlement lors de la session de printemps.**

Face à la pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur des soins infirmiers, il ne fait aucun doute qu'une action est requise. Toutefois, les opinions diffèrent sur la manière de résoudre ces problèmes : faut-il inscrire le renforcement des soins dans la Constitution, comme le demande l'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » ? Ou convient-il de définir des mesures concrètes au niveau législatif, comme le prévoit le contre-projet indirect adopté par le Parlement ?

L'initiative sur les soins infirmiers comprend des éléments essentiels au renforcement des soins. Et elle a donné lieu à un contre-projet substantiel à l'issue d'une procédure parlementaire intensive. Malgré ces mérites, les associations de prestataires CURAVIVA Suisse, Aide et soins à domicile Suisse, H+ Les hôpitaux de Suisse, ASPS et senesuisse privilégient nettement le contre-projet indirect :

- Il contient les mesures essentielles au renforcement des soins infirmiers que demandait également l'initiative : tout ce qui est politiquement réalisable dans l'initiative sur les soins infirmiers se retrouve donc dans ce texte.
  - Les contributions de formation de la Confédération à hauteur de 469 millions de francs et l'obligation des cantons de verser des montants équivalents ;
  - La prise en compte des besoins en soins des personnes présentant des pathologies complexes et de celles qui ont besoin de soins palliatifs ;
  - L'élargissement des compétences des infirmières et infirmiers, sans passer par la solution conventionnelle exigée par les assureurs-maladie.
- Il est juridiquement contraignant et ne fait donc plus l'objet de débats politiques. Si l'initiative sur les soins infirmiers est acceptée, il n'est pas certain que le Parlement

présente une meilleure proposition d'application, d'autant que les caisses de la Confédération et des cantons ont souffert de la crise actuelle.

- Il peut être mis en œuvre rapidement. La mise en œuvre des mesures serait entreprise sans tarder pour répondre à l'urgence. Si l'initiative sur les soins infirmiers venait à être acceptée, le débat sur la proposition d'application repartirait de zéro, ce qui nous ferait perdre un temps précieux alors que la pénurie de personnel qualifié guette.

Les prestataires recommandent donc de choisir le contre-projet à l'initiative sur les soins infirmiers. Le renforcement des soins pourra ainsi être entrepris sans tarder.

### **Contacts :**

#### **CURAVIVA Suisse**

Daniel Höchli, directeur, téléphone : 031 385 33 48, e-mail : [media@curaviva.ch](mailto:media@curaviva.ch)

#### **H+ Les hôpitaux de Suisse**

Anne-Geneviève Bütikofer, directrice, téléphone : 031 335 11 63, e-mail : [medien@hplus.ch](mailto:medien@hplus.ch)

#### **Aide et soins à domicile Suisse**

Marianne Pfister, directrice, téléphone : 031 381 22 81, e-mail : [pfister@spitex.ch](mailto:pfister@spitex.ch)

#### **senesuisse**

Christian Streit, directeur, téléphone : 031 381 20 00, e-mail : [chstreit@senesuisse.ch](mailto:chstreit@senesuisse.ch)

#### **ASPS – Association Spitex privée Suisse**

Marcel Durst, directeur, téléphone : 031 370 76 86 ou 079 300 73 59, e-mail :

[marcel.durst@spitexprivee.swiss](mailto:marcel.durst@spitexprivee.swiss)

**CURAVIVA Suisse** est l'association faîtière des institutions au service des personnes nécessitant un soutien. En tant qu'association nationale, CURAVIVA Suisse défend les intérêts et les positions de ses membres au niveau fédéral, soit 2'600 homes et institutions sociales destinés aux personnes âgées, aux adultes avec handicap ainsi qu'aux enfants et adolescents. En apportant un soutien actif à ses institutions membres, CURAVIVA Suisse s'engage à créer les meilleures conditions possibles pour leurs collaborateurs et, ainsi, à permettre une qualité de vie élevée de leurs résidents. [www.curaviva.ch](http://www.curaviva.ch)

**H+ Les hôpitaux de Suisse** est l'organisation nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés. Elle regroupe 207 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux, établis sur 368 sites, en tant que membres actifs et 150 associations, administrations, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. À travers ses institutions membres, H+ représente quelque 200'000 personnes actives. [www.hplus.ch](http://www.hplus.ch)

**Aide et soins à domicile Suisse** est l'association faîtière nationale compte 24 associations cantonales auxquelles les organisations d'Aide et soins à domicile sont affiliées. En Suisse, il y a un total de env. 500 organisations d'aide et de soins à domicile à but non lucratif (d'utilité publique et avec obligation de prise en charge). Presque 40'000 collaboratrices et collaborateurs soignent et prennent en charge chaque année plus de 312'000 clientes et clients et leur permettent ainsi de continuer à vivre dans leur environnement familial. 79% de l'ensemble de la clientèle d'aide et de soins à domicile sont pris en charge par des structures à but non lucratif. [www.aide-soins-domicile.ch](http://www.aide-soins-domicile.ch)



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI



Überall für alle  
**SPITEX**  
Schweiz



**senesuisse** **CURAVIVA.CH**

**senesuisse** représente les intérêts de plus de 400 établissements dans le domaine des soins de longue durée. En notre qualité d'association intervenant dans la prise en charge des personnes âgées, nous nous engageons pour la qualité de l'assistance et la grande diversité des offres. En tant que pays aisé, nous devrions offrir des soins, une prise en charge et une infrastructure de la meilleure qualité qui soit aux personnes âgées. [www.senesuisse.ch](http://www.senesuisse.ch)

L'**Association Spitex privée Suisse ASPS** est l'association de branche des organisations Spitex privées. Elle compte 275 membres qui emploient plus de 13'000 collaborateurs dans toute la Suisse. Sa part de marché dans les soins infirmiers varie entre 10 et 45 % selon la région. Les organisations privées intègrent la dimension relationnelle aux soins. Chaque jour, c'est la même personne qui vient à la même heure s'occuper des clientes et des clients. [spitexprivee.swiss](http://spitexprivee.swiss)